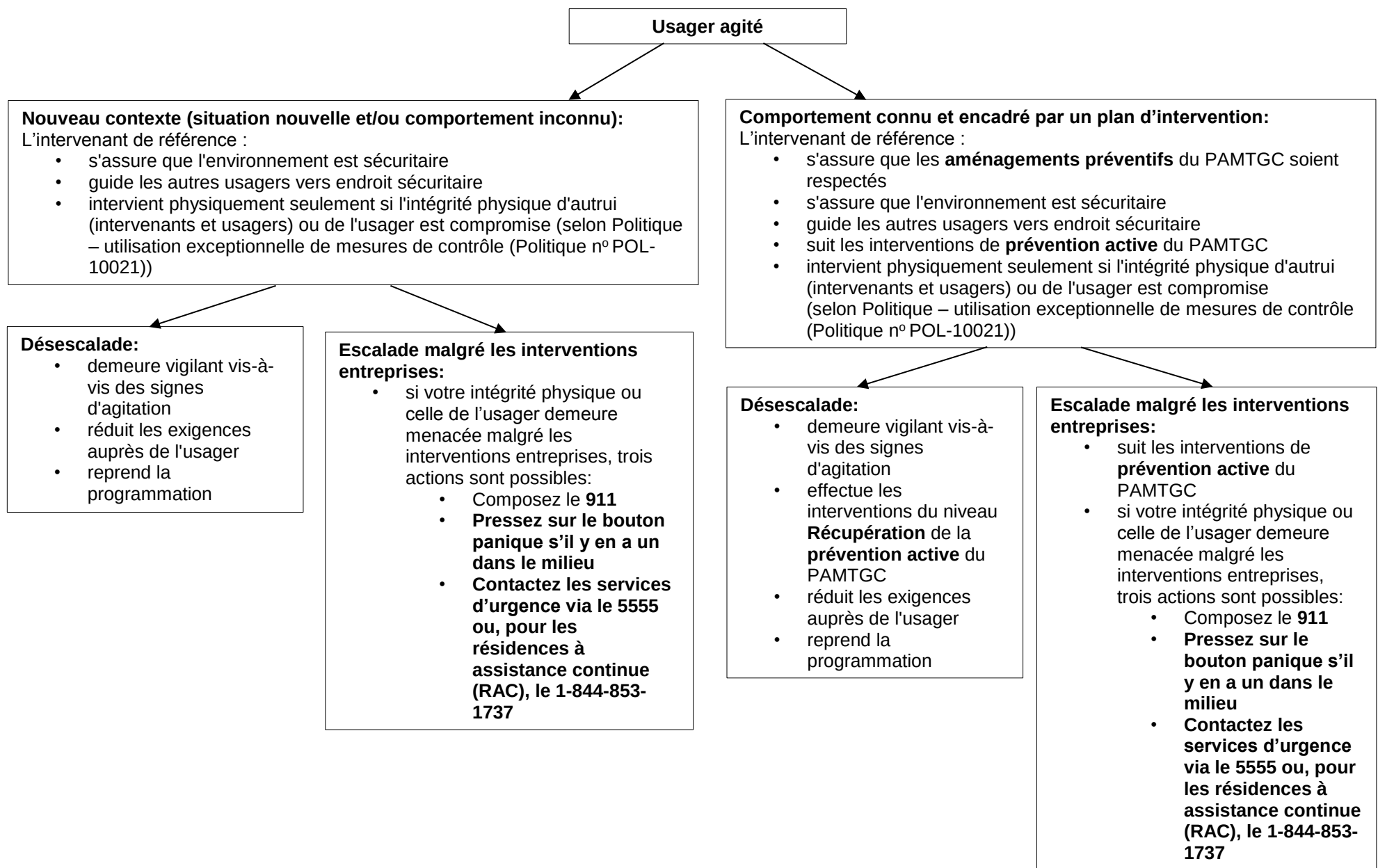


## INTERVENTIONS EN CAS DE DÉSORGANISATION COMPORTEMENTALE CLIENTÈLE TC-TGC OU NEXUS



- Lorsqu'une mesure de contrôle non-planifiée est appliquée ou lorsqu'une mesure de contrôle planifiée dépasse la durée autorisée, vous devez contacter votre gestionnaire ou, en dehors des heures de bureau, le coordonnateur d'activités soir, nuit et fin de semaine au **(450) 777-6805**
- Si un transfert en milieu hospitalier est requis pour l'utilisateur, validez la pertinence que celui-ci soit accompagné et cela, en lien avec son profil et ce qui est prévu à son PI et PAMTGC
- Informez le représentant légal de l'utilisateur s'il y a une hospitalisation
- Au besoin, le gestionnaire contacte l'agent de liaison du centre hospitalier pour l'informer de l'arrivée de l'utilisateur et pour mettre en place des mesures de collaboration
- Lorsque prévu au dossier de l'utilisateur une procédure d'hospitalisation spécifiant à cause de comportements spécifiques, il faut communiquer avec l'urgence pour annoncer l'arrivée de l'utilisateur

#### **Hôpitaux:**

Richelieu-Yamaska: *Hôpital Honoré-Mercier* (450) 771-3333 – Pierre-Boucher: *Hôpital Pierre-Boucher* (450) 468-8111 – Champlain Charles-Lemoyne: *Hôpital Charles Lemoyne* (450) 466-5000 – Haute-Yamaska: *Hôpital de Granby* (450) 375-8000 – La Pommeraie: *Hôpital Brome-Missisquoi-Perkins* (450) 266-4342 – Haut-Richelieu-Rouville: *Hôpital du Haut-Richelieu* (450) 359-5000, Jardins-Roussillon : *Hôpital Anna-Laberge* (450)699-2425 – Haut-St-Laurent: *Hôpital Barrie Memorial* (450) 829-2321 – Suroît: *Hôpital du Suroît* (450) 371-9920.

#### **Après la désorganisation:**

- Remplissez le rapport d'incident-accident (AH-223) s'il y a eu une désorganisation avec blessures ou s'il y a eu une hospitalisation suite à des comportements non connus au PAMTGC
- Remplissez le rapport de déclaration d'un événement accidentel/situation à risque si requis
- Faire une évaluation post-situationnelle en suivant la procédure Intervention post-événement critique (IPEC) le plus rapidement possible et/ou utilisez les outils disponibles

*Références* : Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Ouest. (En vigueur 2017-02-24). *Politique – Utilisation exceptionnelle de mesures de contrôle* (Politique n° POL-10021) : CISSS Montérégie-Ouest CISSS de la Montérégie Ouest, Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Ouest. (En vigueur 2018-06-06). *Plan d'action multimodal en TGC (PAMTGC)* (Formulaire clinique n° CLI-60156) : CISSS Montérégie-Ouest CISSS de la Montérégie Ouest